



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



7195/14

(OR. en)

VERSION PROVISOIRE

PRESSE 113

PR CO 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3299^e session du Conseil

Transports, télécommunications et énergie

Bruxelles, le 4 mars 2014

Président

Iannis MANIATIS

Ministre de l'environnement, de l'énergie et du changement
climatique de la Grèce

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

7195/14

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a tenu un débat public d'orientation sur la communication de la Commission intitulée "**Prix et coûts de l'énergie en Europe**". Les ministres ont rappelé une nouvelle fois notamment qu'il importait d'achever le marché intérieur de l'énergie avant la fin de 2014 et qu'il fallait poursuivre le développement de nouvelles infrastructures énergétiques afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement énergétique dans toute l'Europe à des prix abordables. Ils ont également mis en évidence la nécessité constante d'une réduction de la consommation énergétique de la part des ménages et de l'industrie grâce à une meilleure efficacité énergétique et à des économies d'énergie. Ils ont en outre souligné qu'il était important de créer des conditions de concurrence équitables sur le marché mondial de l'énergie afin de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne et d'atténuer le différentiel des prix croissant avec les concurrents de pays tiers.*

*Le Conseil a également tenu un débat public d'orientation sur une communication de la Commission relative à un **cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030** sous l'angle de la politique énergétique, de manière à assurer la complémentarité avec le débat d'orientation qui s'était tenu la veille au sein du Conseil "Environnement". Les ministres ont notamment souligné que la future politique dans les domaines du climat et de l'énergie devrait viser à établir un équilibre entre les différents objectifs suivants: la durabilité et une trajectoire crédible menant à une économie à faible intensité de carbone, avec des prix abordables de l'énergie, des systèmes énergétiques sûrs et la compétitivité européenne. Ils ont également exprimé leur soutien à l'objectif de la Commission d'atteindre les futurs objectifs en matière de climat et d'énergie d'une manière aussi efficace que possible par rapport aux coûts.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS..... 4

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉNERGIE..... 6

Prix et coûts de l'énergie en Europe 6

Cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030..... 8

AUTRES POINTS APPROUVÉS

aucun

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Olivier BELLE

Représentant permanent adjoint

Bulgarie:

M. Dragomir STOYNEV

Ministre de l'économie et de l'énergie

République tchèque:

M. Jan MLÁDEK

Ministre de l'industrie et du commerce

Danemark:

M. Rasmus HELVEG PETERSEN

Ministre du climat, de l'énergie et du bâtiment

Allemagne:

M. Sigmar GABRIEL

Ministre fédéral de l'économie et de l'énergie

Estonie:

M. Clyde KULL

Représentant permanent adjoint

Irlande:

M. Pat RABBITTE

Ministre des communications, de l'énergie
et des ressources naturelles

Grèce:

M. Konstantinos MATHIOUDAKIS

Secrétaire général, ministère de l'environnement,
de l'énergie et du changement climatique
Ministre de l'environnement, de l'énergie
et du changement climatique

M. Ioannis MANIATIS

Espagne:

M. José Pascual MARCO MARTÍNEZ

Représentant permanent adjoint

France:

M. Philippe MARTIN

Ministre de l'écologie, du développement durable
et de l'énergie

Croatie:

M. Ivan VRDOLJAK

Ministre de l'économie

Italie:

M. Claudio DE VINCENTI

Vice-ministre au ministère du développement économique

Chypre:

M. Stelios D. HIMONAS

Secrétaire d'État à l'énergie, au commerce, à l'industrie
et au tourisme

Lettonie:

M. Juris ŠTĀLMEISTARS

Représentant permanent adjoint

Lituanie:

M. Jaroslav NEVEROVIČ

Ministre de l'énergie

Luxembourg:

M. Étienne SCHNEIDER

Ministre de l'économie et du commerce extérieur

Hongrie:

M. Pál KOVÁCS

Secrétaire d'État chargé du changement climatique
et de l'énergie, ministère du développement national

Malte:

M. Konrad MIZZI

Ministre de l'énergie et de la préservation de l'eau

Pays-Bas:

M. Henk KAMP

Ministre des affaires économiques

Autriche:

M. Reinhold MITTERLEHNER

Ministre fédéral de l'économie, de la famille et
de la jeunesse

Pologne:

M. Andrzej DYCHA

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie

Portugal:

M. Jorge MOREIRA DA SILVA

Ministre de l'environnement, de l'aménagement
du territoire et de l'énergie

Roumanie:

M. Maricel POPA

Secrétaire d'État au ministère de l'économie

Slovénie:

M. Bojan KUMER

Secrétaire d'État, ministère des infrastructures
et de l'aménagement du territoire

Slovaquie:

M. Dušan PETRÍK

Secrétaire d'État, ministère de l'économie

Finlande:

M^{me} Marja RISLAKKI

Secrétaire d'État, ministère du travail et de l'économie

Suède:

M^{me} Anna-Karin HATT

Ministre des technologies de l'information et de l'énergie

Royaume-Uni:

M. Edward DAVEY

Ministre de l'énergie et du changement climatique

.....

Commission:

M. Günther OETTINGER

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉNERGIE

Prix et coûts de l'énergie en Europe

Le Conseil a tenu un débat public d'orientation sur les prix et les coûts de l'énergie en Europe en se fondant sur trois questions suggérées par la présidence grecque (*doc. [6524/14](#)*).

À l'issue du débat, la présidence a indiqué que les ministres:

- se sont félicités de la communication de la Commission intitulée "Prix et coûts de l'énergie en Europe" et ont exprimé un large soutien aux mesures qui y étaient proposées afin de réduire les coûts de l'énergie, tout en faisant observer qu'elles ne peuvent pas toutes s'appliquer à tous les États membres;
- ont rappelé une nouvelle fois qu'il importait d'achever le marché intérieur de l'énergie avant la fin de 2014 et qu'il fallait poursuivre le développement de nouvelles infrastructures énergétiques afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement énergétique dans toute l'Europe à des prix abordables, en particulier pour les consommateurs vulnérables;
- ont insisté sur l'importance que revêt une approche régionale forte;
- ont mis aussi en évidence la nécessité constante d'une réduction de la consommation énergétique de la part des ménages et de l'industrie grâce à une meilleure efficacité énergétique;
- ont été d'accord pour estimer qu'il faudrait accorder plus d'attention aux différences entre les prix de gros et les prix de détail, soulignant toutefois que celles-ci étaient dues, dans une certaine mesure, à la situation spécifique de chaque État membre. Par ailleurs, l'augmentation des prix internationaux de l'énergie devrait aussi être vue comme un facteur important à cet égard;
- ont soutenu d'une manière générale la nécessité de procéder à une analyse comparative des coûts et des pratiques relatifs aux réseaux, afin d'assurer une convergence au niveau européen, tout en soulignant que, pour établir les meilleures pratiques, il fallait tenir dûment compte de la situation de chaque pays;
- ont estimé qu'il était important de maintenir une flexibilité en ce qui concerne le recours aux aides d'État, lesquelles devraient être conformes à nos objectifs dans le domaine de l'énergie et de la compétitivité;

- ont souligné qu'il était important de créer des conditions de concurrence équitables sur le marché mondial de l'énergie, afin de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne et d'atténuer le différentiel des prix croissant avec les concurrents de pays tiers;
- ont considéré que le soutien à la compétitivité et la réduction des coûts énergétiques permettraient aussi d'assurer la cohésion sociale au sein des États membres et contribueraient à préserver l'emploi et à réduire le chômage. Le renforcement de l'efficacité énergétique aidera les consommateurs vulnérables, profitera au secteur de la construction et nous aidera à remplir nos objectifs en matière de climat.

La présidence fera rapport sur les résultats du débat ministériel au président du Conseil européen dans la perspective de la réunion que celui-ci tiendra les 20 et 21 mars 2014. Ce débat apportera aussi une contribution au projet de conclusions du Conseil qui sera présenté pour adoption lors de la session du Conseil TTE (Énergie) du 13 juin 2014.

La communication de la Commission (*doc. 5599/14*) a été présentée le 22 janvier en réponse à une demande formulée en mai 2013 par le Conseil européen (*doc. EUCO 75/1/2013, page 5*) qui invitait la Commission à présenter une analyse de la structure des prix et des coûts de l'énergie en Europe, ainsi que des facteurs qui les déterminent. La communication fournit cette analyse et elle aidera les décideurs politiques à comprendre le contexte des récentes hausses des prix, leur impact sur les consommateurs d'énergie et leurs conséquences politiques.

Elle met l'accent sur les prix et les coûts du gaz et de l'électricité, et notamment sur l'incidence qu'ils ont sur l'accès des citoyens à une énergie à un prix stable et abordable ainsi que sur la compétitivité industrielle de l'Europe. Étant donné qu'il n'y a pas de grande différence entre les prix du pétrole et ceux du charbon sur les marchés mondiaux, la communication n'aborde pas particulièrement ces secteurs. Selon la communication, le prix de l'électricité et du gaz pour le consommateur se compose des trois éléments suivants: le prix de l'énergie (prix de gros et de détail), les coûts de réseau (frais de transport et de distribution) et les taxes et impôts (généraux ou ciblés). Dans sa communication, la Commission souligne que les prix, et surtout les coûts, ont continué à augmenter pour les ménages comme pour les entreprises, malgré des niveaux de consommation qui baissent ou sont stables.

Cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030

Le Conseil a tenu un débat public d'orientation sur la communication de la Commission relative à un cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Pour structurer le débat, la présidence a posé trois questions (*doc. 6520/14*) sous l'angle de la politique énergétique, de manière à assurer la complémentarité avec le débat d'orientation qui s'était tenu la veille lors de la session du Conseil "Environnement".

À l'issue du débat, la présidence a mis particulièrement en évidence les éléments suivants:

- la future politique de l'UE dans les domaines du climat et de l'énergie devrait viser à établir le juste équilibre entre les objectifs suivants: la durabilité et une trajectoire crédible menant à une économie à faible intensité de carbone, mais aussi une énergie abordable, des systèmes énergétiques sûrs et la compétitivité;
- compte tenu de ce qui précède, il y a lieu d'adopter une approche stratégique intégrée et cohérente et d'œuvrer à la réalisation des objectifs futurs en matière de climat et d'énergie de manière aussi efficace que possible par rapport aux coûts;
- la souplesse est le mot d'ordre qui doit permettre aux États membres d'œuvrer à une transition vers une économie à faible intensité de carbone qui soit adaptée à leur situation spécifique, au bouquet énergétique qu'ils ont choisi et aux exigences de la sécurité énergétique;
- les futures règles en matière d'aides d'État ne devraient pas entamer la flexibilité nécessaire pour atteindre efficacement les objectifs dans le domaine du climat et de l'énergie;
- les délégations sont généralement d'accord pour estimer qu'un objectif crédible de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui soit compatible avec le scénario de l'UE pour 2050 devrait constituer un élément essentiel du nouveau cadre à l'horizon 2030; les avis sont toutefois partagés sur le fait de savoir si cet objectif devrait en constituer l'élément essentiel ou n'en être qu'un des objectifs, au même titre que le nouvel élan à imprimer aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique;
- il est nécessaire de procéder à une répartition équitable de l'effort entre États membres et entre secteurs d'activité;
- le rôle des sources d'énergie renouvelables pour parvenir à des systèmes énergétiques plus durables et plus compétitifs et les défis que posent les efforts visant à intégrer les énergies renouvelables dans les conditions du marché ont été soulignés;
- l'accent a été mis sur la réalisation d'un marché de l'énergie de l'UE véritablement intégré, ainsi que de ses infrastructures et interconnexions, y compris pour les régions isolées, avec une approche régionale forte;

- l'accroissement de l'efficacité énergétique est appelé à jouer un rôle fondamental dans le cadre à l'horizon 2030. Les États membres attendent donc que la Commission rende publique son analyse des progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif d'efficacité énergétique pour 2020 et apporte des précisions concernant les initiatives qu'elle pourrait prendre à l'avenir;
- les propositions relatives à une nouvelle structure de gouvernance doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi; la souplesse annoncée à l'égard des États membres concernant le choix de leur politiques sur la base de leurs besoins, du rapport coût-efficacité et de leurs capacités a été saluée et le droit reconnu aux États membres de définir leur bouquet énergétique a été souligné;
- enfin, l'établissement d'indicateurs pourrait permettre d'intégrer plus solidement le cadre à l'horizon 2030 dans les objectifs de politique énergétique en mettant davantage l'accent sur la compétitivité et la sécurité de l'approvisionnement; le rôle exact et la fonction pratique de ces indicateurs doivent faire l'objet d'une réflexion plus poussée.

La présidence adressera au président du Conseil européen un rapport sur les résultats de la discussion en vue de la réunion du Conseil européen des 20 et 21 mars 2014.

La communication de la Commission (*doc. [5644/14](#)*), présentée le 22 janvier, définit un cadre pour les futures politiques de l'UE dans les domaines du climat et de l'énergie et engage un processus en vue de parvenir à une vision commune de la manière de mettre en œuvre ces politiques à l'avenir.

Parmi les principaux éléments du cadre proposé figurent:

- un objectif de 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990, à atteindre uniquement au moyen de mesures nationales (sans recourir aux crédits internationaux);
- un objectif d'au moins 27 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique, que les États membres seraient libres de transposer en objectifs nationaux;
- l'efficacité énergétique comme un élément essentiel du cadre pour 2030: une révision de la directive sur l'efficacité énergétique sera menée dans le courant de l'année 2014.

La Commission définit également une nouvelle structure de gouvernance fondée sur les plans nationaux pour une énergie compétitive, sûre et durable que les États membres élaboreront. Elle propose par ailleurs une série d'indicateurs destinés à évaluer les progrès dans le temps et à fournir une base factuelle à d'éventuelles interventions.

AUTRES POINTS APPROUVÉS
